

RCS : NANCY
Code greffe : 5402

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANCY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 00014
Numéro SIREN : 824 972 772
Nom ou dénomination : ADE

Ce dépôt a été enregistré le 09/06/2023 sous le numéro de dépôt 3688

Emerson Audit

Société de commissariat aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris
27 rue de Berri – 75008 Paris
Tel. : 09 81 94 88 20 / 06 61 86 89 11
RCS Paris 418 009 726

ADE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
ET
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION
DE LA SOCIETE ADE,
SOCIETE A REponsabilite LIMITEE,
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros
Siège social : 16 Bis avenue Foch - 54270 Essey-Lès-Nancy
824 972 772 RCS Nancy

**Acte sous seing privé portant décisions unanimes des associés
en date du 30 juin 2023**

A l'Associé Unique,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code par décisions de l'Associé Unique en date du 17 mai 2023, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 est la suivante :

Le total des produits d'exploitation de la société ADE est de 750 K€, en hausse de 587 K€ par rapport à la clôture précédente. L'augmentation de ces produits s'explique principalement par la facturation des nouveaux projets pour les clients ENOVA et INNERGEX.

Les Autres achats et charges externes s'élèvent à 118 K€, en hausse de 77 K€ par rapport à N-1. La hausse de ces charges est liée aux nouveaux projets réalisés par ADE ainsi que des frais d'honoraires en hausse de 32K€, pour un total de 40 K€ à la clôture. Le total de la masse salariale 2022 (salaires bruts et charges sociales) s'élève à 149 K€.

En conséquence, le résultat d'exploitation est en forte progression, passant de + 34 K€ en 2021 à + 475 K€ en 2022.

Le résultat exceptionnel s'élève à 304 K€ sur l'exercice 2022, contre 0 en 2021 et s'explique par la cession des droits d'un projet de parc éolien à VSB ENERGIES.

Après l'impact d'un impôt sur les sociétés de 191 K€, le résultat de l'exercice 2022 s'élève à un bénéfice de 588 K€ contre un bénéfice de 30 K€ en 2021.



Le total du bilan s'élève à la clôture au 31 décembre 2022 à 874 K€, en hausse de 758 K€ par rapport à N-1.

L'actif de la société ADE est composé essentiellement de :

- D'immobilisations corporelles pour 65 K€, à la suite d'acquisitions de mobilier de bureau et de véhicules au cours de l'année ;
- De créances clients pour 247 K€, en hausse de 229 K€ qui se justifie par l'augmentation de l'activité de la société sur l'année ;
- De disponibilités pour 544 K€, en hausse de 454 K€ par rapport à N-1.

Le passif de la société ADE au 31 décembre 2022 est principalement composé de :

- De capitaux propres pour 596 K€, en hausse de 503 K€ par rapport à N-1, s'expliquant principalement par le bénéfice réalisé de 588 K€ au titre de l'exercice 2022 ;
- Des dettes fournisseurs de 20 K€, en hausse de 15 K€ par rapport à N-1 ;
- Des dettes fiscales et sociales pour 258 K€, en hausse de 239 K€ par rapport à l'année N-1, et qui s'explique principalement par l'impôt sur les sociétés au titre de l'année 2022.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société, telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'observation de notre part, en particulier au regard de la continuité d'exploitation.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondage les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Paris, le 8 juin 2023

Emerson Audit



Gabriel de Villepin

Commissaire aux comptes et à la transformation